



Syndicat des eaux des territoires de l'Armagnac (Siren : 200073310)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Estang
Arrondissement	Condom
Département	Gers
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	21/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Philippe SAUQUES

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	5 Rue de l'Armagnac
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	32240 Estang
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Aucune contribution budgétaire
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 063
Densité moyenne	22,09

Périmètres

Nombre total de membres : 19

- Dont 18 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
32	Ayzieu (213200256)	161
32	Campagne-d'Armagnac (213200736)	215
32	Castex-d'Armagnac (213200876)	137
32	Cazaubon (213200967)	1 697
32	Dému (213201155)	326
32	Estang (213201270)	679
32	Lannemaignan (213201890)	109
32	Larée (213201932)	240
32	Laujuzan (213202021)	291
32	Le Houga (213201551)	1 208
32	Lias-d'Armagnac (213202112)	202
32	Marguestau (213202369)	62
32	Mauléon-d'Armagnac (213202435)	266
32	Maupas (213202468)	202
32	Monclar (213202641)	227
32	Monlezun-d'Armagnac (213202740)	194
32	Panjas (213203052)	432
32	Salles-d'Armagnac (213204084)	131

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
32	CC du Grand Armagnac (243200458)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)</p> <p><i>la production par captage ou pompage, la protection des points de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage, et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine; L'exercice de ces missions s'entend à travers les études, la réalisation, l'exploitation et l'entretien des ouvrages dédiés</i></p> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ARMAGNAC</p>
<p>- Assainissement collectif</p> <p><i>La collecte, le transport, et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites. L'exercice de ces missions s'entend à travers les études, la réalisation, l'exploitation, et l'entretien des ouvrages dédiés ; * Le contrôle de la qualité d'exécution et du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées depuis le bas des colonnes descendantes des constructions jusqu'à la partie publique du branchement ; * A la demande</i></p>

*des propriétaires, la réalisation des travaux de mise en conformité des dits ouvrages, et les travaux de suppression ou d'obturation des fosses et autres installations de même nature à l'occasion du raccordement de l'immeuble ; **

L'établissement et/ou la mise à jour des schémas d'assainissement collectif.

A la carte : La compétence a été conservée par : Larée, Monclar, Salles-d'Armagnac, Castex-d'Armagnac, Maupas, Marguestau, Panjas, Mauléon-d'Armagnac, Ayzieu, Lannemaignan, Laujuzan, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ARMAGNAC, Monlezun-d'Armagnac

- Assainissement non collectif

** Le contrôle de la conception, de l'implantation et de la réalisation des systèmes d'assainissement non collectif ; * Le contrôle du bon fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif, y compris le diagnostic initial ; * L'information des usagers du service sur l'assainissement non collectif ; * L'appui et l'assistance aux maires de communes et/ou président de communauté de communes membres du syndicat dans l'exercice de leurs pouvoirs de police en relation avec l'assainissement non collectif ; * Le conseil et l'assistance aux membres du syndicat dans le cadre des procédures d'urbanisme et de tout projet d'aménagement pour les aspects liés à l'assainissement non collectif ; * Les études préalables et le pilotage des opérations de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif qui pourraient être menées sous maîtrise d'ouvrage publique ; * Avec l'accord écrit des propriétaires, l'entretien, les travaux de réalisation et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrits dans le document de contrôle. Le syndicat peut en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif.*

A la carte : La compétence a été conservée par : Le Houga, Salles-d'Armagnac, Castex-d'Armagnac, Maupas, Marguestau, Panjas, Cazaubon, Lias-d'Armagnac, Campagne-d'Armagnac, Mauléon-d'Armagnac, Ayzieu, Estang, Laujuzan, Lannemaignan, Monlezun-d'Armagnac, Larée, Monclar

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)